

Image not found or type unknown



Conges de naissance et de paternité

Par **Delphine**, le **18/11/2008** à **10:13**

Bonjour,rrnJe suis enceinte de bientôt huit mois et mon accouchement doit être déclenché le 3 décembre pour raison médicale.rrnComment mon ami doit il prendre ses 3 jours de naissance est ce à partir du jour de la naissance (c'est à dire le 3) ou après c'est à dire le lendemain ou est ce qu'il peut attendre et les prendre à la suite de son congés paternité ?rrnEn ce qui concerne le congés paternité est ce qu'il peut les fractionner ?rrnMEerci d'avance pour votre réponse